



**CDC** CROISSANCE



# CDC Croissance

## Politique de dialogue et d'engagement

*Mise à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2025*



## Préambule :

« Investir dans les petites et moyennes entreprises cotées, accompagner leur croissance, et les engager vers une trajectoire durable, pour créer de la valeur partagée. »

Raison d'être de CDC Croissance

Conformément à la raison d'être de CDC Croissance, la présente politique de dialogue et d'engagement définit notre approche d'accompagnement des entreprises au sein desquelles nous investissons. Conscients de l'importance des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour la **création de valeur durable** et la **gestion des risques**, nous considérons **l'engagement comme un élément essentiel de notre responsabilité fiduciaire** et un levier puissant pour encourager les entreprises à adopter des **pratiques responsables et plus durables** et à **générer un impact positif**. Cette politique s'inscrit dans une perspective d'investissement à long terme et s'inspire des meilleures pratiques du marché, des cadres réglementaires en vigueur et de notre philosophie d'investissement responsable.

Dans l'univers des petites et moyennes entreprises cotées européennes, CDC Croissance privilégiera, autant que possible, les engagements avec les entreprises françaises de petites capitalisations. En effet, ces dernières ont un besoin crucial d'accompagnement sur les enjeux ESG. En tant que filiale d'un acteur public, leader de l'investissement dans les petites et moyennes capitalisations françaises et européennes, CDC Croissance est idéalement positionnée pour comprendre et répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises. Grâce à des actions ciblées, CDC Croissance vise à soutenir leur croissance pérenne et leur développement en leur fournissant les outils et l'accompagnement nécessaires pour relever les défis auxquels elles sont confrontées.

## I. Philosophie et Objectifs de l'Engagement :

Notre philosophie d'engagement est ancrée dans la conviction que notre rôle d'investisseur actif nous permet d'influencer positivement les pratiques des entreprises. Nous visons un triple objectif à travers nos activités d'engagement :

- **Favoriser la transparence<sup>1</sup>** : Nous invitons les entreprises à renforcer leur transparence concernant les enjeux ESG matériels. Notre objectif est que les entreprises soient transparentes vis-à-vis de leurs parties prenantes. Cela permet également de renforcer nos propres analyses des enjeux ESG.
- **Encourager la fixation d'objectifs opérationnels ambitieux<sup>2</sup>** : Nous encourageons les entreprises à adopter des politiques et des objectifs ambitieux pour améliorer continuellement leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance. Notre approche se fonde sur la compréhension de la **double matérialité**, considérant à la fois l'impact des facteurs ESG sur la **performance financière** de l'entreprise et **l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société**.

<sup>1</sup> discursif, axé sur la communication.

<sup>2</sup> comportemental, axé sur le changement.

- **Accompagner une transformation stratégique<sup>3</sup>** : Nous souhaitons accompagner les entreprises, en particulier celles exposées aux enjeux ESG les plus forts, dans leur transition vers des modèles économiques durables et performants.

Nous ne cherchons pas à nous ingérer dans la gestion des entreprises, mais à agir en tant que partie prenante externe pour encourager une amélioration continue.

## II. Périmètre d'Application :

Cette politique s'applique à **tous les titres détenus en direct** via les fonds de CDC Croissance.

En ce qui concerne la **gestion indirecte, c'est-à-dire en fonds de fonds**, les investissements ne pourront être réalisés que si les fonds ou les sociétés de gestion ont une approche d'investissement responsable alignée avec les politiques ESG de CDC Croissance.

Si des divergences significatives sont identifiées, CDC Croissance pourra décider d'investir ou non et/ou d'établir un engagement pour s'assurer des progrès réalisés par la société de gestion :

- Si l'engagement avec la société de gestion produit des résultats positifs ou si les actions mises en œuvre sont jugées satisfaisantes par les équipes de CDC Croissance, alors le fonds deviendra éligible à l'investissement ou pourra être maintenu dans le portefeuille.
- Dans le cas contraire, si l'investissement a déjà été effectué, un désengagement progressif pourra être mis en place sur une période à définir, permettant à la société de gestion d'apporter éventuellement les mesures correctives nécessaires.

## III. Leviers et Modalités d'Engagement :

Nous mobilisons différents leviers pour mener nos actions d'engagement. Ils se déclinent principalement à travers le dialogue, l'engagement et l'exercice de nos droits de vote. Ces leviers se décomposent de la manière suivante :

- **Dialogue et engagement** : Nous privilégions les échanges constructifs et réguliers avec les équipes dirigeantes des entreprises.
  - Nous distinguons le dialogue de l'engagement :
    - Le dialogue est un échange sur un ou plusieurs sujets ESG. Pour CDC Croissance, il s'agit de mieux comprendre l'entreprise, tandis que pour ces dernières, il s'agit de mieux appréhender les attentes globales des investisseurs responsables. Le dialogue est souvent un préalable à l'engagement.
    - L'engagement permet d'aborder des thématiques ESG précises et d'en attendre des progrès dans le temps. Un échange et un suivi spécifique sont alors mis en place.

---

<sup>3</sup> transformationnel, axé sur la modification du modèle économique ou de la trajectoire de croissance – transition écologique.

Ces échanges peuvent être :

- **Individuels** : Discussions bilatérales spécifiques sur des sujets ESG.
- **Collaboratifs** : Participation à des initiatives d'engagement collectif avec d'autres investisseurs sur des enjeux ESG afin d'exercer une influence plus significative<sup>4</sup>.

et

- **Liés à une controverse** : Ils visent à enrichir la réflexion des analystes extra-financiers et des gérants concernant la controverse identifiée, afin que l'entreprise mette en œuvre les remédiations nécessaires.
- **Liés à l'Assemblée Générale (AG)** : Échanges en amont ou en aval des Assemblées Générales pour discuter de résolutions et encourager l'évolution des pratiques de gouvernance.
- **Liés aux priorités fixées par le comité d'engagement** : Le comité d'engagement se réunit deux fois par an pour fixer les objectifs.

CDC Croissance distingue deux types d'engagement.

- **L'engagement d'accompagnement** : Cet engagement soutient les entreprises sur des thématiques précises comme la régulation (CSRD<sup>5</sup> par exemple), les politiques ESG, la transparence sur des informations ESG, etc., ainsi que la réponse apportée par l'entreprise.
- **L'engagement ciblé** : L'engagement peut viser à traiter des thématiques précises qui ne sont pas suffisamment adressées par l'entreprise. Cet engagement inclut alors une réunion avec des objectifs préalablement définis, et un suivi dans le temps pour évaluer les progrès réalisés par l'entreprise. Ces objectifs pourront évoluer dans le temps en fonction de l'évolution de l'entreprise, de son écosystème ...
- **Vote en Assemblée Générale** : L'exercice de nos droits de vote en AG fait partie intégrante de notre stratégie d'engagement. Nous nous appuyons sur une **politique de vote interne** qui intègre des principes de bonne gouvernance ainsi que des considérations sociales et environnementales. Nous communiquons de manière transparente sur les raisons de nos votes auprès des émetteurs.

CDC Croissance a fait le choix d'exercer, avec des ressources internes, l'ensemble de ses droits de vote. Les analyses de CDC Croissance s'appuient notamment sur des recommandations personnalisées fournies par des bureaux de conseil en gouvernance.

- **Initiatives de Place et Plaidoyer** : Nous participons activement à des groupes de travail et des initiatives sectorielles visant à promouvoir les meilleures pratiques ESG et à influencer les politiques publiques. Nous répondons à des consultations en amont de la publication de nouvelles réglementations. Nous mobilisons notre écosystème, au niveau français et européen, pour promouvoir l'intégration des enjeux ESG dans les petites et

---

<sup>4</sup> Nous participons régulièrement à des coalitions et initiatives nationales et internationales (Clubs SMID du FIR et Finance for Biodiversity).

<sup>5</sup> Corporate Sustainability Reporting Directive

moyennes valeurs cotées notamment via notre participation active aux groupes de travail dédiés à l'ESG menés par Eurofi, et des échanges avec les investisseurs publics de long terme européen.

Nous travaillons aussi avec les fournisseurs de recherche extra-financière pour les aider à améliorer leurs modèles ainsi que la qualité de leurs données.

L'activité d'engagement peut être réalisée de différentes manières et avec différentes implications. CDC Croissance évalue la plus pertinente pour atteindre ses objectifs. La SGP peut intervenir en tant que :

- **Signataire** : La SGP peut adhérer à une initiative collaborative pour soutenir son objectif mais ne s'implique pas dans celle-ci.
- **Supportrice** : La SGP peut se joindre à une initiative collaborative pour soutenir son objectif, laissant la coordination aux dirigeants de cette coalition. La SGP supportrice se joint parfois au rendez-vous avec les sociétés engagées.
- **Leader/Co-leader** : La SGP peut rejoindre une coalition pour jouer un rôle plus actif, en coordonnant un groupe d'investisseurs, en suggérant des attentes.
- **Fondatrice** : La SGP peut également, lorsque cela est approprié compte tenu de la situation d'engagement, créer des coalitions ou groupes de travail.

#### **IV. Priorités d'Engagement :**

Nos efforts d'engagement sont priorisés en fonction de plusieurs critères :

- **Niveau de détention du capital** : Les entreprises dans lesquelles nous détenons une part significative du capital sont prioritaires ainsi que celles qui représentent un poids important dans les actifs de CDC Croissance.
- **Entreprises à forts enjeux ESG** : Les entreprises à forts enjeux ESG ou issues de secteurs considérés comme ayant des impacts négatifs significatifs sur leurs parties prenantes.
- **Exposition aux controverses** : Nous accordons une attention particulière aux entreprises exposées aux controverses ESG.
- **Votes négatifs en AG** : Nous ciblons en priorité les sociétés pour lesquelles nos taux de contestation sont les plus élevés.
- **Thématiques/sociétés proposées par le comité d'engagement** : Il définit le plan d'engagement ESG (thématiques et sociétés cibles).

#### **V. Thématiques d'Engagement :**

Nos priorités d'engagement incluent la gouvernance, le social, le climat, et particulièrement la biodiversité depuis notre adhésion au Finance for Biodiversity Pledge en 2023. Nous suivons également les Principales Incidences Négatives (PAI).

- **Engagements sur la gouvernance des entreprises**

La gouvernance d'entreprise vise à diriger et contrôler l'entreprise de manière optimale, tout en protégeant les intérêts des parties prenantes, y compris ceux des actionnaires, dans une logique d'équilibre des pouvoirs. Nos attentes en matière de gouvernance des entreprises investies sont détaillées dans notre politique de vote et se concentrent notamment sur les thématiques suivantes :

- Opérations sur le capital.
- Structure du conseil d'administration ou de surveillance.
- Rémunération des dirigeants et des administrateurs non-exécutifs.
- Droits des actionnaires.
- Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises.
- Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la gouvernance des entreprises.

- **Engagements sur le social**

Pour CDC Croissance l'entreprise vise à créer un environnement de travail équitable, inclusif et épanouissant, tout en respectant les droits et les besoins des employés, dans une logique de bien-être collectif et de performance durable. Nos attentes en matière de pratiques sociales des entreprises investies sont détaillées dans notre politique ESG et se concentrent notamment sur les thématiques suivantes :

- Main-d'œuvre propre.
- Travailleurs de la chaîne de valeur.
- Communautés affectées.
- Consommateurs et utilisateurs finaux.

- **Engagements sur le climat**

CDC Croissance vise à rendre ses investissements compatibles avec une économie bas carbone. Pour ce faire, nous avons défini une trajectoire de décarbonation de nos portefeuilles avec un premier point d'étape à 2030. En effet, en ligne avec la Caisse de Dépôts, nous nous sommes fixé un objectif de réduction de 55% de nos émissions de CO<sub>2</sub> entre 2020 et 2030<sup>6</sup>. L'engagement actionnarial avec les entreprises est crucial pour atteindre cet objectif, car nous souhaitons influencer leurs pratiques de planification écologique pour contribuer à la transformation de l'économie réelle. Pour cela, CDC Croissance encourage notamment les entreprises à :

- Formaliser des plans de transition robustes pour aligner leurs activités avec un scénario limitant le réchauffement à 1,5 °C (Atténuation).
- Évaluer, réduire et rapporter leur exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en appliquant notamment le cadre de reporting de la TCFD. Nous

---

<sup>6</sup> Scopes 1 et 2.

avons défini des attentes spécifiques pour les énergies fossiles dans notre politique d'exclusion (Adaptation).

- **Engagements sur la biodiversité**

CDC Croissance s'engage en faveur de la protection de la biodiversité par la mise en place d'une politique dédiée et d'une feuille de route publiée en 2025. Cela repose sur un engagement actif pour inciter les entreprises investies, dans les secteurs à forts enjeux, à maîtriser leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances au capital naturel. Nos attentes en matière de biodiversité sont détaillées dans notre politique biodiversité et portent sur les thématiques suivantes :

- Déforestation.
- Pesticides.
- Energies fossiles.
- Eau.

## **VII. Processus d'Engagement et d'Escalade :**

Notre processus d'engagement est structuré et comprend les étapes suivantes :

1. **Identification et sélection des sujets ESG et des entreprises.**
2. **Engagement.** Des attentes claires et mesurables sont définies.
3. **Suivi des engagements.** Nous assurons un suivi régulier dans le temps des progrès réalisés par les entreprises au regard des objectifs fixés ou des attentes. Un outil interne est utilisé pour assurer ce suivi.
4. **Processus d'escalade.** Lorsqu'un engagement ne permet pas d'obtenir les améliorations attendues, nous pouvons mettre en œuvre une stratégie d'escalade. Nos leviers d'escalade se regroupent en trois catégories :
  - **Engagement accru :** Envoi de courriers, demande de réunions, changement d'interlocuteur pour une personne hiérarchiquement plus élevée.
  - **Vote en Assemblée Générale :** Vote négatif sur des résolutions concernant les sujets évoqués et pouvant aller jusqu'à un vote CONTRE le renouvellement d'un mandataire social.
  - **Gestion :** Mise sous surveillance, modification de la note ESG entraînant une modification de la valorisation<sup>7</sup>, allègement de position, cession partielle ou totale de la participation en dernier recours.

---

<sup>7</sup> Le risque ESG est intégré, via le score de maturité ESG, dans le calcul d'un bêta scoré utilisé dans le modèle de DCF (Discounted Cash-Flow) interne et dans les autres modèles de valorisation (PE normé, multiples, ...). Il est pondéré à 30 % dans le calcul du score du bêta qui compte 7 critères et fait partie des plus gros poids du calcul de ce bêta scoré.

## VIII. Ressources Dédiées et Gouvernance :

Les gestionnaires des fonds travaillent en étroite collaboration avec deux analystes extra-financiers dédiés à l'analyse ISR et à l'engagement des entreprises, une analyste de données ESG, une spécialiste des votes et le responsable de l'ISR.

La structure de gouvernance de la politique de dialogue et d'engagement de CDC Croissance repose sur le même modèle que celui des autres politiques extra-financières. Son approche holistique permet la supervision des enjeux associés, ainsi que le bon déploiement opérationnel au sein de la société de gestion.

Le **Conseil d'administration** valide toutes les politiques relatives à la stratégie d'investissement responsable de CDC Croissance, leurs axes clés et leur déploiement. Les sujets d'engagement ESG font l'objet, au sein de cette instance, d'un examen au moins une fois par an. Le conseil d'administration compte parmi ses membres un administrateur indépendant désigné en qualité de référent ESG.

Jouant un rôle très actif dans le déploiement des politiques ISR de CDC Croissance, le **Comité de direction** traite à une fréquence hebdomadaire les sujets ISR et ESG qui lui parviennent ou dont il se saisit (engagement, stratégie, évolutions de la réglementation, reportings, nouvelles thématiques d'investissement, actualités ESG, etc.). Il est composé de six membres dont la directrice générale, la responsable de la conformité et du contrôle Interne, la responsable de la gestion, le responsable de l'investissement responsable, la responsable du middle office et des risques et le secrétaire général.

Tout au long de la vie des investissements, les controverses graves sont examinées par le **Comité des controverses. Il tranche sur la sévérité des controverses et sur les processus d'escalade à mettre en place.** Il est composé de la directrice générale, la responsable de la conformité et du contrôle interne, la responsable de la gestion, le responsable de l'investissement responsable, la responsable du middle office et des risques, ainsi que les gérants et les analystes extra-financiers concernés. Il se réunit, a minima, deux fois par an.

Le **Comité d'engagement** se réunit deux fois par an, il définit le plan d'engagement ESG (thématiques et sociétés cibles) et présente les résultats de sa mise en œuvre. Il est composé de la directrice générale, de l'équipe de gestion, des analystes extra-financiers et du responsable de l'investissement responsable.

Afin de l'accompagner, en mobilisant des compétences externes, CDC Croissance s'est dotée d'un **Comité d'experts** dédié aux enjeux ISR et ESG, dont les sujets de dialogue, d'engagement et de vote. Il se réunit au moins une fois par semestre.

## IX. Reporting :

Nous nous engageons à être transparents sur notre activité de dialogue, d'engagement et de vote. Nous publions annuellement un « **Compte-Rendu annuel de la politique de dialogue, d'engagement et de vote** » qui présente le bilan de nos actions de dialogue et d'engagement, ainsi que l'application de nos droits de vote.

#### **X. Gestion des Conflits d'Intérêts :**

Nous avons mis en place une « **Politique de gestion des conflits d'intérêt** » afin de prévenir, d'identifier et de gérer tout conflit potentiel lié à notre activité d'engagement.

#### **XI. Contrôle et Révision de la Politique :**

La présente politique est revue et mise à jour périodiquement afin de refléter les évolutions réglementaires, les meilleures pratiques et nos propres expériences en matière d'engagement responsable. Des contrôles de deuxièmes et troisièmes niveaux sont effectués pour s'assurer du respect de cette procédure et des règles en matière d'engagement actionnarial.